

Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
COTE SABLEUSE
Commune
SAINT NAZAIRE

République Française
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Accusé de réception en préfecture
066-216601864-20240304-De17-2024-AU
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

DECISION DU MAIRE N° 17/2024

OBJET : missions de diagnostics avant travaux dans le cadre du chantier de rénovation, démolition et de reconstruction de l'école élémentaire,

Le Maire de la commune de Saint-Nazaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération exécutoire n°20-2020 du 25 mai 2020 donnant délégation à Jean-Claude TORRENS, Maire, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune doit procéder à des diagnostics avant travaux dans le cadre du chantier de construction d'un bâtiment multiculturel,

CONSIDERANT qu'il convient de confier les missions de diagnostics dans le cadre du chantier de construction d'un bâtiment multiculturel,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De confier les missions de diagnostics avant travaux à la société CABINET ARMARY domiciliée 71, Avenue Maréchal Leclerc – 66000 PERPIGNAN, représentée par Monsieur C. NAVETTE.

ARTICLE 2 :

Les missions de diagnostics avant travaux se décomposent comme suit :

- Amiante avant travaux,
- Prélèvement et analyse amiante en laboratoire,
- Plomb avant travaux,
- Parasites avant travaux.

ARTICLE 3 :

Le prix unitaire des prestations s'élève à :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Amiante avant travaux | 110,00 € HT soit 132,00 € TTC |
| - Prélèvement et analyse amiante en laboratoire (unitaire) | 22,00 € HT soit 26,40 € TTC |
| - Plomb avant travaux | 190,00 € HT soit 228,00 € TTC |
| - Parasites avant travaux | 110,00 € HT soit 132,00 € TTC |

Le montant total de la prestation pourra varier en fonction du nombre de prélèvements amiante.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune et Monsieur Le Trésorier Principal Municipal de Saint Estève, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Saint-Nazaire, le 04 Mars 2024

Le Maire

JEAN-
CLAUDE
TORRENS
ID

Signature
numérique de
JEAN-CLAUDE
TORRENS ID
Date : 2024.03.06
16:34:51 +01'00'

Jean-Claude TORRENS